

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Acceptation du legs de M. Joël Girod à la commune		SEANCE DU 19.02.2026 Etaient présents : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. J.F. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. M. VUILLERMOZ. Secrétaire de séance : D. JULLIARD Pouvoirs : G. LEGAY donne pouvoir à D. JULLIARD - M.C. COUTURIER donne pouvoir à P. ECAILLE
Date de convocation : 12.02.2026	Nb de conseillers En exercice : 10	
Date d'affichage : 20.02.2026	Présents : 7 Votants : 9	
N° Délibération 01247.2026.02.007	Pouvoirs : 2	

OBJET : GESTION FINANCIERE – Acceptation du legs de M. Joël Girod à la commune

Vu

Le Code général des collectivités territoriales,

La décision de M. Joël Girod qui, par testament a remis à l’étude de Maître Guillaume LIMOUJOUX, notaire associé de la société par actions simplifiée « Letulle Deloison Drilhon-Jourdain », titulaire d’un office notarial sis à Annemasse (74 100), 17 rue Chablais et d’un office notarial à Paris (75 008), 3 rue Montalivet lègue à notre commune :

- une maison d’habitation sise à Pontault Combault (77 340) 12 avenue des Jonquilles ;
 - une maison d’habitation sise à Reveillon (51 459) hameau des Bordes,
- dont la première estimation, de 500 000€, sera affinée par le notaire au moment de la rédaction de l’acte, et dans les conditions suivantes :
- charge la mairie d’installer une borne de recharge rapide sur le parking des Egravines,
 - et pour le surplus des fonds, charge la mairie d’octroyer une subvention au café bar tabac de la commune et / ou la promotion du tourisme local,

Considérant, d’après les indications fournies par le notaire, que ces biens sont dans un état ne nécessitant pas de dépenses d’entretien avant la vente à laquelle procédera la commune après prise en possession du legs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Décide d’accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus ;
- Mandate le maire pour signer tous les documents s’y rapportant.

Contre : / 0

Abstention : / 0

Pour : /

9 (dont 2 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2026.02.007

Pour extrait d’acte conforme
Le maire, Martine VIALLET